III. LA RÉCEPTION DU CONCILE

ATICAN II était-il un tournant pour l'Église catholique, un nouveau départ pour une Église qui serait profondément renouvelée ?

L'interprétation du concile Vatican II

Pour beaucoup, cette interrogation n'était que rhétorique. Soit qu'ils jugeaient l'œuvre du concile néfaste, et ils déploraient alors ce qu'ils considéraient comme une quasi trahison de l'Église, soit qu'ils estimaient, au contraire, que le concile avait permis de rompre avec la période de la Contre-Réforme, voire avec une Église constantinienne qui s'était adossée au pouvoir politique, nombreux étaient ceux qui interprétaient Vatican II comme un tournant. Cette interprétation n'avait pas attendu la fin du concile pour s'exprimer. En effet, selon les sensibilités et les moments, on voit les uns estimer que l'Église est gravement mise en danger par l'orientation prise par les débats (que l'on songe à la position de la minorité sur la collégialité ou sur la liberté religieuse), alors que d'autres craignent parfois un concile à l'œuvre avortée, parce que trop soucieux d'accommodements avec cette minorité (que l'on songe cette fois à l'émotion lors de la « semaine noire »).

Mais si l'on considère que Vatican II a été un tournant, et presque la naissance d'une nouvelle Église, n'était-il pas légitime d'aller plus loin encore que ces textes jugés trop timorés, du fait du souci de rallier la quasi unanimité? Le cardinal Suenens lui-même, en 1968, affirmait que les documents conciliaires « sont parfois plus riches par leurs implications que par leurs affirmations de surface », et il envisageait un Vatican III qui aurait reconnu et renforcé « ce que Vatican II ne contient qu'en germe, en virtualité, en richesse d'avenir » (in *La Coresponsabilité*

dans l'Église d'aujourd'hui). Le cardinal n'était pas le seul de cet avis, et c'est à un « moment subjectif » (Michel Fourcade) que l'on assiste dans la décennie 1965-1975, en Occident. c'est-à-dire à une grande libération de la parole conduisant à des remises en cause et des questionnements tous azimuts. La presse, confessionnelle ou non, s'en fait alors l'écho, et les questions vont de « qui est le Christ? », « pourquoi devenir prêtre ? », « à quoi sert l'école libre ? », à « qu'est-ce qu'un catholique? » ou « comment organiser l'Église? ». En réalité, beaucoup de ces questions s'étaient déjà posées après guerre, mais des réponses, parfois douloureuses, avaient été apportées par le Magistère. Cette fois, elles connaissent une grande publicité, et ne semblent souffrir aucune régulation. Le théologien Louis Bouyer, dans un ouvrage au titre révélateur, La Décomposition du catholicisme (1968), gémissait ainsi, en faisant référence au fait que Paul VI avait fait don de sa tiare lors du concile : « Depuis que le pape a déposé sa tiare au Concile, innombrables sont ceux qui paraissent croire qu'elle leur est tombée sur la tête. Chacun semble s'être découvert une vocation de Docteur de l'Éalise, et non seulement pérore à qui mieux mieux sur tous les sujets mais prétend dicter la loi avec une autorité inversement proportionnelle à sa compétence. [...] Chacun ne croit plus, ne pratique plus que ce qui lui chante ». Un Henri de Lubac. de son côté, se désolait d'une soif de nouveauté qui ne se souciait plus de s'enraciner dans la Tradition, et se complaisait dans la critique acerbe de l'Église et de ses autorités, forcément jugées rétrogrades. Critiques qui s'exprimèrent avec force lorsque Paul VI publia l'encyclique Humanae vitae (1968), qui tranchait, entre autres, une question que le pape avait retirée des débats conciliaires, celle du contrôle des naissances. L'opposition

de l'Église aux moyens artificiels de contraception était réaffirmée, suscitant un vaste tollé, et des doutes sur le bien-fondé de la décision, jusque parmi des évêques.

Il ne s'agit pas de dire que le concile a été la cause directe de cela, mais qu'il a été reçu à une époque de grande mutation de valeurs en Occident, une transformation telle que le sociologue Henri Mendras a pu parler, à propos des bouleversements qu'a connus la société française à partir de 1960, d'une « seconde révolution française ». La réception du concile a forcément été influencée par ce contexte, par cette libération de la parole, par cette critique des structures d'autorité, d'autant que l'œuvre conciliaire elle-même encourageait les chrétiens à ne pas en rester au statut de mineurs dans l'Église ; le sacerdoce commun n'avait-il pas été remis en avant ? Le même de Lubac gémit sur une œuvre conciliaire qu'il juge mal comprise, sujette à tous les détournements, qu'il s'agisse d'innovations liturgiques jugées fantaisistes, d'impatiences œcuméniques occasionnant des célébrations et intercommunions jugées prématurées, ou encore d'une propension de catholiques à ne s'intéresser qu'aux problèmes temporels, sans sembler se soucier de transcendance. Il ne faut pas caricaturer ces années, qui restent pour certains des années de grande vitalité évangélique, de prise au sérieux de la foi et de ses implications dans la vie. Il n'en demeure pas moins que les remises en cause purent être profondes. C'est l'époque, mai 68 aidant, où Témoignage chrétien adopte une phraséologie révolutionnaire, et publie un appel à la révolution dans l'Église, où la revue franciscaine Frères du monde devient un fover du marxisme chrétien. C'est l'époque où, au monastère de Boquen (Côtes d'Armor), Bernard Besret, en se fondant sur le décret conciliaire sur la rénovation de la vie religieuse, met en place une réforme hardie de la vie religieuse, avec un grand esprit d'invention dans les offices ou la proposition, pour les moines, d'une année sabbatique, afin de confirmer ou non leur engagement au célibat.

Du fait de ces remises en cause, de la crise profonde d'ordres religieux (on a frôlé une scission des jésuites, tant les dissensions étaient grandes), de la crise de la figure du prêtre mesurée aussi bien aux nombreux départs qu'au faible recrutement, de la chute rapide de la pratique religieuse, certains ont estimé préférable de tirer un trait sur Vatican II, jugé responsable de tous les maux. Pour eux aussi, Vatican II était un tournant, mais un tournant à oublier au plus vite. On songe ici à M^{gr} Marcel Lefebvre. Celui-ci avait voté, au concile, la Constitution sur la liturgie, mais voyait dans la déclaration sur la liberté religieuse une trahison du Syllabus de Pie IX et de la Tradition de l'Église. Il faisait d'ailleurs partie des Pères qui votèrent jusqu'au bout contre le texte. Après le concile, Mgr Lefebvre s'est radicalisé, au point de publier un livre J'accuse le concile (1976), titre qu'il explique lui-même : « Pourquoi ce titre "J'accuse le concile" ? Parce que nous sommes fondés à affirmer [...] que l'esprit qui a dominé au concile et en a inspiré tant de textes ambigus et équivoques et même franchement erronés n'est pas l'Esprit Saint, mais l'esprit du monde moderne, esprit libéral, teilhardien, moderniste, opposé au règne de Notre Seigneur Jésus Christ ». Le dialogue tant prôné par le concile lui semble une démission de l'Église et de sa mission face à l'esprit du monde. La tension est montée graduellement, Mgr Lefebvre refusant le nouveau missel de Paul VI en 1969. ordonnant des prêtres et diacres en 1976. puis des évêgues en 1988, ce qui entraîna son excommunication, Rome y voyant un acte schismatique. Il est toutefois intéressant de noter, pour rendre compte de la complexité de la situation, qu'un sondage IFOP de 1976 révélait que 26 % des catholiques pratiquants français approuvaient l'évêque contestataire. Non sans doute qu'ils le suivaient dans la querelle théologique ; c'est plutôt l'attachement au latin, à des rites connus depuis longtemps qui semble avoir joué, puisqu'un autre sondage IFOP pour *La Vie* montrait, pour cette même année 1976, que si 63 % des catholiques pratiquants français approuvaient la messe en français, 24 % étaient favorables à une messe en latin, et se montraient donc réservés face à la forme qu'avait prise l'application de la constitution *Sacrosanctum concilium*.

De son côté, Rome insista rapidement sur une autre interprétation du concile. Dès décembre 1965. Paul VI avait donné une lecture de Vatican II largement reprise ensuite. Dans un discours au collège cardinalice et à la curie romaine, le pape déclarait que le concile n'avait pas voulu inaugurer « une période d'incertitude dogmatique et morale, d'indifférence disciplinaire, d'irénisme religieux superficiel, de relâchement organique ». On ne pouvait comprendre l'enseignement de Vatican Il sans le replacer dans la continuité avec les enseignements précédents. Ainsi, au synode romain de 1971, les évêgues optèrent pour le statu quo sur les questions touchant au sacerdoce: il ne s'agissait donc pas de poursuivre « un esprit de réforme » qu'aurait impulsé Vatican II, lors duquel, d'ailleurs, le pape avait retiré des discussions la question du célibat sacerdotal. Paul VI manifesta d'ailleurs son trouble sur la situation de l'époque lorsqu'il évoqua, en juin 1972, dans un discours rapporté par L'Osservatore romano « la sensation que "par quelque fissure, la fumée de Satan est entrée dans le Temple de Dieu". C'est partout le règne du doute, de l'incertitude, de l'inquiétude, de l'insatisfaction. de la confrontation. [...] Même dans l'Église règne cet état d'incertitude. On croyait qu'après le concile se serait levé un jour de soleil pour

l'Église. Au contraire, c'est une journée de nuages qui est venue, de tempête, d'obscurité, de recherche, d'incertitude ». Le pape ne regrettait nullement que le concile ait eu lieu, mais regrettait qu'il soit l'occasion pour quelques-uns, de ce qu'il considérait comme des débordements.

Jean-Paul II et Benoît XVI sont restés sur cette ligne. En effet, au Mexique, en 1979, Jean-Paul II insista sur le fait qu'il n'y avait pas, depuis Vatican II, une nouvelle Église qui serait différente de l'ancienne Église, il n'y a qu'une seule Église du Christ. Vatican Il n'aurait-il rien changé ? Ce n'est pas ce que dit le pape : le concile a montré de nouveaux aspects de cette unique Église du Christ, mais sans modifier son essence. Aussi, pour le pape, ce n'était pas être fidèle à l'Église que de chercher à construire une nouvelle Église, sans référence au passé, mais ce n'était pas être fidèle à l'Église non plus que de s 'accrocher à des aspects passés de l'Église, transitoires, qui n'avaient plus de sens aujourd'hui. Quels aspects de l'Église Vatican II aurait-il alors mis en lumière pour le pape ? Un style œcuménique tout d'abord, ouvert à un dialogue très large : cette démarche de charité permet aussi une grande vérité. Une grande mobilisation de la catholicité ensuite, une grande redécouverte de sa vocation missionnaire à annoncer la Bonne nouvelle au monde.

Le pape Benoît XVI, dans un discours à la Curie en 2005, a résumé les enjeux de ces interprétations du concile, et a poursuivi dans la voie de ses prédécesseurs. La première interprétation, que le pape réprouve, met l'accent sur la discontinuité, sur la rupture entre l'Église pré-conciliaire et l'Église post-conciliaire, comme s'il ne s'agissait plus de la même Église. Les partisans d'une telle interprétation se réclameraient d'un « esprit du concile » pour aller plus loin que ce que proposent les textes eux-mêmes, et se caracté-

riseraient notamment par une passion pour la nouveauté. Faire du neuf, voilà ce qui serait fidèle à Vatican II. Contre l'interprétation du concile comme rupture, le pape promeut l'interprétation du concile comme réforme. Certes, il peut exister, dit le pape, des discontinuités entre ce qui était vécu avant et après le concile, mais Benoît XVI insiste sur le fait que le concile n'a aucunement modifié les principes de l'Église. Les discontinuités apparentes ne seraient qu'une façon, dans le contexte d'aujourd'hui, de rester fidèle à ces principes qui ont toujours animé l'Église. Les partisans de cette interprétation insistent sur le fait que Vatican II a mis en œuvre un ressourcement, a réinséré l'Église dans le grand courant de la Tradition (la collégialité, par exemple, est tout à fait traditionnelle).

Toutefois, des historiens du concile, tel J. Komonchak, insistent tout de même sur le fait que, si ce ressourcement est indéniable. il ne doit pas faire oublier qu'il s'est accompagné d'une prise de distance à l'égard de plusieurs orientations du Magistère lui-même, au cours du long XIXº siècle notamment. Bref. insister sur la Tradition leur semble tout à fait légitime, mais ne doit pas conduire à minimiser ce qu'a été Vatican II, sa forme exhortative plutôt que de condamnation, son ouverture œcuménique, son écoute de l'histoire, avec le choix de dialoguer avec les hommes d'aujourd'hui là où ils en sont, son caractère pastoral entendu comme le fait qu'il n'y a pas d'annonce de l'Évangile sans prise en compte du destinataire, sa volonté de ne pas réduire l'Église à des rapports hiérarchiques, mais de la resituer dans le Mystère de Dieu...

Quelles formes de réception du concile ?

Au-delà de ces questions d'interprétation du concile, il convient de mesurer comment le concile a pu être reçu plus ordinairement par les fidèles. Il est absolument impossible de proposer ici un panorama complet de toutes les formes de réception du concile, du dialogue œcuménique (et ses difficultés parfois) à la multitude de sessions, formations, en passant par le renouveau de l'architecture religieuse (du reste déjà amorcé), pour une Église/église au milieu des hommes plus que ne les surplombant, sans oublier le renouveau de la catéchèse, davantage nourrie de la Bible, tout comme la prière des catholiques... Nous nous limiterons ici à quelques considérations, sans doute trop sommaires.

Les réformes conciliaires ont, pour leur partie la plus visible, d'abord pris la forme de changements dans la liturgie. Tout ne date pas de Vatican II, Rome ayant déjà encouragé la participation des fidèles, et permis des lectures en langue vernaculaire par exemple. Il n'empêche que l'usage du français se répand peu à peu, d'abord aux parties dans lesquelles les fidèles participent le plus explicitement (dialogues, acclamations), puis aux prières propres au prêtre célébrant, et enfin au cœur même de l'eucharistie. La célébration face au peuple se généralise aussi, quand bien même elle n'est pas obligatoire. Enfin, en 1969, Paul VI prescrivit un nouveau Missel, qui modifiait notamment la prière eucharistique. Pour la première fois, le peuple était invité à intervenir au cours même de la prière eucharistique, par un chant d'acclamation, non pas superposé à la prière du prêtre, mais faisant partie intégrante de l'action liturgique. En outre, intégrer la communion de façon plus visible au cours de la messe donnait à la participation des fidèles son accomplissement.

Une autre forme de réception du concile a été la synodalité, le fait que l'Église fasse synode, non pas seulement autour du pape, mais au niveau diocésain, paroissial. Sans doute la pratique n'avait-elle rien de neuf, le concile de Trente avait déjà prévu la réunion

réqulière de synodes provinciaux et diocésains. mais la pratique était largement tombée en désuétude, et se voulait désormais largement ouverte aux laïcs. Ce renouveau synodal, visible aussi aux conseils presbytéraux et pastoraux dans les diocèses, s'ancre surtout dans l'expérience même des évêques à Vatican II. Ils y avaient vécu la confrontation d'idées, l'expression libre. Ils avaient vécu l'Église comme communion, et c'est cette manière de faire Église qui a aussi été transmise par le concile. Ainsi de grands synodes se sont-ils tenus, en France, en Allemagne, en Amérique latine. Sans oublier le Synode romain, synode des évêques, créé par Paul VI. Il est une forme d'expression de la collégialité, mais n'est pas délibératif et n'est pas maître de son ordre du jour, ce qui en limite tout de même la portée.

L'un d'eux a eu une place particulièrement importante dans la réception du concile Vatican II. En effet, en 1985, pour les vingt ans de la clôture du concile. Jean-Paul II convoqua un synode. Les conférences épiscopales eurent tout d'abord à répondre à un questionnaire : quels étaient les aspects positifs de la réception du concile ? Quelles étaient les difficultés auxquelles cette réception s'était heurtée ? Les conférences épiscopales soulignèrent de nombreux aspects positifs : renouveau liturgique, permettant notamment une participation plus active des fidèles à la célébration des sacrements ; renouveau biblique qui a aussi permis une prière des fidèles bien plus enracinée dans l'Écriture ; développement d'un sentiment de coresponsabilité au niveau des communautés locales. contre l'assimilation des laïcs à l'état de mineurs : insertion plus réelle de l'Église dans la vie du monde : prise de conscience de la nécessité vitale de l'œcuménisme : meilleure collaboration entre les jeunes Églises et les Églises plus anciennes. Les difficultés existaient aussi toutefois : manque de qualité, parfois, dans les célébrations liturgiques ; danger de subjectivisme en matière de morale, chacun se contentant de suivre ses penchants sans chercher à véritablement forger sa conscience ; réduction de la notion d'Église à la notion de Peuple de Dieu.

Il faut comprendre cette dernière réserve. tant la notion de Peuple de Dieu s'est parfois identifiée au concile lui-même. Ce que regrettait alors un Walter Kasper, qui a beaucoup fait pour faire passer l'idée que l'ecclésiologie du concile était mieux décrite par l'idée de communion, était que l'image de Peuple de Dieu s'était de plus en plus écartée de son contexte originel. Pour W. Kasper, l'idée de Peuple de Dieu en était venue à prendre le sens politique du peuple en lequel réside le pouvoir, laissant penser de ce fait que l'Église était une sorte de démocratie. Or, le concept de communion, tout en sauvegardant la communauté à l'intérieur du corps, soulignait mieux selon lui que l'Église ne vient pas « d'en bas » mais « d'en haut », qu'elle n'est pas un corps politique avec le peuple à sa base, mais qu'elle est due à l'initiative de Dieu venu se révéler aux hommes et partager leur vie.

Ainsi le concile Vatican II est-il toujours l'objet de débats. Est-il seulement passé chez les catholiques ? Sont-ils conscients de ce qu'affirme le concile sur leur éminente dignité de baptisés, sur la vocation universelle à la sainteté, génératrice d'espérance et ouvrière de charité ? Il ne s'agit aucunement de revendiquer quelque pouvoir (fonder une telle revendication sur un concile qui a tant insisté sur l'idée de service serait quelque peu paradoxal), mais de comprendre la dignité de l'homme et ce à quoi Dieu l'appelle. Tout aussi importante semble la iuste compréhension de la démarche du concile : une démarche de partenariat, de dialogue, de cheminement avec les hommes d'aujourd'hui

tels qu'ils sont. L'Église se trahirait en n'annonçant pas l'Évangile, mais elle a compris qu'elle se trahit aussi si elle en reste à une position de surplomb, sans considération pour ceux à qui elle s'adresse.

N'oublions pas le vœu de Jean XXIII : que ce concile soit un événement spirituel, une « nouvelle Pentecôte », un appel à la conversion et à un renouveau apostolique. Chacun est invité à participer à cette mission de l'Église, selon ses dons, comme le dit la belle conclusion de *Gaudium et spes* : « Ce ne sont pas ceux qui disent "Seigneur, Seigneur !" qui entreront dans le royaume des cieux, mais ceux qui font la volonté du Père et qui, courageusement, agissent. Car la volonté du Père est qu'en tout homme nous reconnaissions le Christ notre frère et que nous nous aimions chacun pour de bon, en

action et en parole, rendant ainsi témoignage à la vérité. Elle est aussi que nous partagions avec les autres le mystère d'amour du Père céleste. C'est de cette manière que les hommes répandus sur toute la terre seront provoqués à une ferme espérance, don de l'Esprit, afin d'être finalement admis dans la paix et le bonheur suprêmes, dans la patrie qui resplendit de la gloire du Seigneur » (n°93).

Il est courant d'entendre qu'il faut un siècle pour qu'un concile puisse être assimilé. Les textes sont là. Ils peuvent être lus. Les formations abondent, de tous styles, pour les publics les plus variés. A chacun d'aller goûter aux richesses de ce concile, d'aller puiser à une source qui, espérons-le, n'a pas fini de vivifier l'Église et de nous appeler à la conversion.



conciliaires à Saint-Pierre pour une séance de travail